



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 40634

## Texte de la question

M. Florent Boudié attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les emplois du numérique. Selon les chiffres qui lui ont été communiqués par une entreprise du secteur, l'économie numérique représente seulement 3 % de l'emploi en France, alors que le secteur représente respectivement 7 % et 10 % des emplois au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique, ce qui semble indiquer que la France dispose d'une marge d'évolution conséquente en la matière et que de nombreux emplois peuvent être créés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement a déterminé des objectifs chiffrés en termes de création d'emplois dans le secteur et, si oui, de bien vouloir les lui indiquer.

## Texte de la réponse

D'après les chiffres d'une étude de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 2013, la part des spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC) [1] dans l'emploi total se situe à un peu plus de 2,5 % en France (contre un peu moins de 3 % en 2010) contre plus de 4 % au Royaume-Uni, 6 % en Suède et presque 3,5 % en Allemagne. Selon l'inspection générale des finances, 908 000 personnes travaillent ainsi directement dans le cœur de l'économie numérique. Parmi elles, environ 128 000 étaient employées fin 2011 dans le secteur des opérateurs de communications électroniques. Au total, selon la fédération française des télécoms, ce sous-secteur emploierait environ 300 000 personnes si l'on prend aussi en compte l'activité induite (emplois directs et indirects) par les opérateurs. Plus généralement, les comparaisons internationales en matière de numérique montrent que la France occupe une position intermédiaire sur les principaux indicateurs clefs de l'économie numérique, comme le montre un rapport de 2012 de l'inspection générale des finances : bien positionnée dans plusieurs domaines comme l'accès aux infrastructures (notamment à haut débit), la France dégage une valeur ajoutée dans le secteur des TIC inférieure à celle de nos principaux concurrents. Le gouvernement a donc décidé de renforcer son rôle d'initiative dans la définition d'une politique numérique ambitieuse, s'intégrant dans le cadre des objectifs fixés par la « stratégie numérique pour l'Europe à l'horizon 2020 ». Le numérique constitue l'un des 5 axes prioritaires des investissements d'avenir et s'est vu octroyer plus de 4 milliards d'euros. Dans ce cadre, une action dédiée au soutien des technologies stratégiques du « cœur de filière » numérique, dotée de 150 millions d'euros, a été lancée en 2013. Sur les 34 plans industriels annoncés par le Président de la République en septembre 2013, plus d'une dizaine porte sur l'industrie du numérique, dans des domaines aussi variés que la e-santé (hôpital numérique), la e-éducation, les données volumineuses, l'informatique en nuage ou les objets connectés. De manière plus spécifique et afin de développer les compétences TIC de notre pays, la feuille de route pour le numérique adoptée en février 2013 a défini des objectifs ambitieux en termes d'appropriation des outils numériques à l'école, considérée comme un des piliers de sa refondation. Parmi les mesures envisagées, le renforcement des formations aux métiers du numérique a été identifié comme une priorité, le gouvernement considérant que le développement des compétences numériques et la formation aux métiers du numérique sont un enjeu stratégique pour l'ensemble de l'économie. À l'issue du quinquennat, tous les élèves sortant du système scolaire seront familiers des outils

numériques, auront reçu une éducation à l'information et aux médias et seront sensibilisés aux enjeux historiques, culturels, artistiques, économiques et sociaux induits par la mutation numérique de la société et de l'économie. Chaque année, 3 000 jeunes diplômés seront formés aux métiers du numérique. L'université numérique a pour objectif qu'en 2017 un diplôme national à distance puisse être obtenu dans toutes les disciplines qui le permettent et que 20 % de l'offre de formation soit disponible sous forme numérique. D'ores et déjà, l'augmentation sensible du nombre d'étudiants en France dans les écoles d'ingénieurs (publiques et privées) passé de 60 000 en 1990 à 90 000 en 2000, et à 121 000 en 2012 illustre le nombre croissant de jeunes étudiant les TIC. De la même manière, le gouvernement favorise l'appropriation des outils numériques par toutes les entreprises et notamment les PME/TPE ; le programme « transition numérique », lancé au printemps dernier, a ainsi pour objectif de mailler le terrain de conseillers du numérique pour accompagner les entreprises dans l'acquisition et la maîtrise de ces outils. [1] Selon la nomenclature de la classification internationale type des professions (CITP) de 2008, les spécialistes TIC regroupent les ingénieurs de l'électrotechnique, les concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia, les spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs, les techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information, des communications et de la radiodiffusion et les monteuses et réparateurs dans l'électronique et les télécommunications.

## Données clés

**Auteur :** [M. Florent Boudié](#)

**Circonscription :** Gironde (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40634

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** PME, innovation et économie numérique

**Ministère attributaire :** Numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 10992

**Réponse publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5293